

ECOLES DE CESSENS ET SAINT GERMAIN-LA-CHAMBOTTE

UTILISATION DU PORTAIL FAMILLE POUR LES INSCRIPTIONS CANTINE ET GARDERIE/TAPS

Cher(s) parent(s),

A compter de la rentrée des vacances de Toussaint, vous devrez inscrire votre enfant à la cantine et à la garderie/TAPS via le portail e-Famille : https://harmonie.ecolesoft.net/portail

Vous devrez utiliser les identifiants et mots de passe qui vous ont été adressés par courrier.

1 - Compléter les informations

Il est indispensable de compléter et vérifier les informations suivantes :

o <u>Informations sur la famille</u>:



Cliquer sur « Mon compte » pour accéder aux options

Compléter toutes les informations (nom, prénom, adresse, N° de téléphone *, adresse mail * ...) dans les rubriques « Infos responsables » et « Infos Conjoint »

Informations sur les enfants :

Cliquer sur le nom de l'enfant

Compléter toutes les informations dans les rubriques « Les autorisations », « Les données complémentaires ».

Cette action est à renouveler pour chaque enfant inscrit.

NB : Ces informations indispensables sont utilisées par le personnel des services périscolaires notamment en cas d'urgence pour contacter les familles.

2 - Inscrire vos enfants à la cantine ou à la garderie/TAPS

LA CANTINE

Pour les inscriptions permanentes et annuelles :

Cliquer sur « Boite de réception », rubrique « Nous contacter »

Préciser dans le message la liste des services, jours et horaires souhaités.

NB : A réception du message, les services de la Mairie procèdent à l'inscription aux services indiqués dans le mail.

- Pour les inscriptions occasionnelles ou mensuelles :

Dans le portail:

^{*} champs obligatoires



- Cliquez sur l'icône Mes Enfants : Mes enfants
- Cliquez sur le nom de l'enfant pour lequel vous souhaitez effectuer une demande de réservation.
- Placez-vous dans l'agenda sur le jour où vous souhaitez faire la demande,
- > Choisissez la ligne correspondant à « Cessens Repas Maternelle » ou « Saint Germain Repas »
- Effectuez un clic droit avec la souris
- Sélectionnez le choix « Demande de réservation »



Nous souhaitons attirer votre attention sur le point suivant :

- Les inscriptions pour la cantine peuvent se faire à l'année, au mois ou d'une semaine sur l'autre, dans tous les cas elles seront clôturées le mercredi minuit de la semaine qui précède.

Toute inscription hors délai sera facturée au tarif majoré.

En cas d'erreur ou si vous désirez annuler une réservation, vous devez vous placer sur le sablier, effectuer un clic droit et sélectionner « demande de réservation », la réservation sera alors annulée.

Chaque réservation validée par la commune d'Entrelacs pourra être annulée, avant le mercredi minuit pour la semaine suivante.

LA GARDERIE/TAPS

Pour les inscriptions permanentes et annuelles :

Cliquer sur « Boite de réception », rubrique « Nous contacter »

Préciser dans le message la liste des services, jours et horaires souhaités.

NB : A réception du message, les services de la Mairie procèdent à l'inscription aux services indiqués dans le mail.

Concernant la garderie occasionnelle, l'inscription pour la garderie du soir EST OBLIGATOIRE, il n'y a donc plus de carnets de tickets à acheter, l'enfant sera pointé à son arrivée.

3 - la FACTURATION

Les repas et le temps passé à la garderie seront facturés en fin de mois, vous recevrez une SEULE FACTURE où figureront le nombre de repas avec les dates et les services utilisés pour la garderie. Cette facture sera disponible sur le portail famille et vous serez averti par mail de sa mise en ligne.

Le règlement devra se faire par chèque à l'ordre du Trésor Public.

Le service périscolaire de la commune d'Entrelacs reste à votre disposition pour toute question ou difficultés rencontrées lors de l'utilisation du portail. Vous pouvez le contacter au 04 79 54 17 59.